

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi sept mars deux mille vingt-cinq.

PRESENT(E)S : 20

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRÉSENTÉ(E)S : 4

SYLVIE GRENIER REPRESENTEE PAR SARAH CHEVALLIER
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR GENEVIEVE NICOLAS
DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR MURIELLE PANIAGUA
VINCENT OUSLATI REPRESENTE PAR MATTHIEU PERONA

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : SYLVETTE CARTIER

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier Municipal de Riom, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que ces documents comptables correspondent en tous points aux comptes administratifs 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

VU l'exposé de son Président,
VU l'article L. 2121-31 du C.G.C.T.,

A L'UNANIMITE

- ✓ Approuve les comptes de gestion 2024 des budgets :
- Principal
 - Caisse des Écoles

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 17 mars 2025
Le Maire,

Marc RÉGNOUX



Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 063-216302455-20250317-25D02_DELIB_013-DE

Le secrétaire de séance,

Sylvette CARTIER